

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT, Kristina STOJANOVIC et Dominique TRÉLA.

Avait donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	37
		Votants	45

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-04-17A Budget annexe Maison du Terroir à Vellescot – Compte administratif 2025
Rapporteur : Sandrine JANIAUD LARCHER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2025-03-11 C du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025.

Les sommes sont présentées en valeurs H.T.

Grandes lignes du CA 2025 (hors RAR et reprise de résultat 2024)

Section de fonctionnement		
Dépenses HT		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	10 283,69
60631	Fournitures d'entretien	135,20 €
60632	Fournitures petits équipements	563,35 €
61521	Entretien réparation - terrain	1 332,83 €
615221	Entretien réparation	2 573,12 €
615231	Entretien et réparation voirie	5 049,38 €
611	Contrat de prestation de services	109,00 €
6161	Assurance multirisque	304,88 €
63512	Taxe Foncière	142,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	73,93 €
Chap. 042	Amortissement	2 007,21 €
Total des dépenses en fonctionnement		12 290,90 €
Recettes HT		
Chap. 75	Autres produits de gestion courante dont	26 196,74 €
7573621	Subvention du BG	26 196,74 €
Total des recettes de fonctionnement		26 196,74 €

→ Soit un résultat pour l'année 2025 à + 13 905,84 €.

Section d'investissement		
Dépenses HT		
Chap. 21	Immobilisations corporelles dont	11 477,62 €
21321	Immeuble de rapport	928,64 €
21848	Immobilier	10 413,78 €
2138	Construction	135,20 €
Total des dépenses d'investissement		11 477,62 €
Recettes HT		
Chap. 040	Amortissements	2 007,21 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA) = 25 000 €		
Total des recettes d'investissement		2 007,21 €

→ Soit un résultat négatif pour l'année 2025 de : - 9 470,41 €

**Résultat du CA 2025 avec reprise des résultats 2024**

	Résultats 2025	Résultats 2024	Tous exercices confondus
Fonctionnement	13 905,84 €	0,00 €	+ 13 905,84 €
Investissement	- 9 470,41 €	- 29 613,70 €	- 39 084,11 €
Total année	4 435,43 €	- 29 613,70 €	- 25 178,27 €

Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, mais aussi de Dominique TRÉLA qui est intéressé, décide :

- D'adopter le Compte administratif du Budget annexe maison du terroir à Vellescot pour l'exercice 2025.

Annexe : Vue d'ensemble CA

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

le MARDI 12 MAI 2026

Le Président,
Christian RAYOT

Le Président,
Christian RAYOT



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	23 768,52	28 203,95	-29 613,70 A1	-25 178,27
Investissement	11 477,62	2 007,21 (2)	-29 613,70 A2	-39 084,11
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	12 290,90	26 196,74 (3)	0,00 A3	13 905,84

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1
Investissement	I	0,00	III	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3
				0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
	A1 + B1	(6)
TOTAL		-178,27
Investissement	A2 + B2	-14 084,11
Fonctionnement	A3 + B3	13 905,84

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026_04_17A-BF



Communauté de Communes du Sud
Brie

Etat des recettes certaines restant à émettre

BACCST MAISON TERROIR - 2025

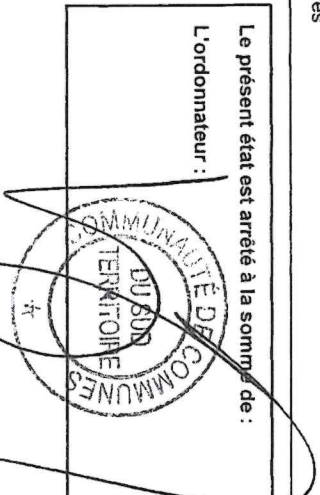
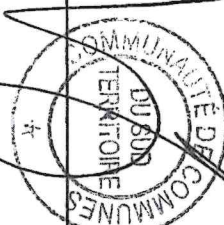
27/01/2026 - 15:11:26

Engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux		Subvention programme de soutien aux commerces ruraux	EPNCA agence nationale de cohésion des territoires	62	25000,00 €	1

Le présent état est arrêté à la somme de :

25000,00 €

L'ordonnateur :

Le Président
Christian RAYO